

**NEWCO SKY**  
Société par actions simplifiée au capital de 169.287.106 euros  
Siège social : 13, rue Viète – 75017 Paris  
882 535 826 RCS Paris  
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 13 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 13 février,

Madame Sophie ELKRIEF, en sa qualité de Président de la Société,

après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 3 et 28 (h) des Statuts de la Société prévoyant que le siège social de la Société peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe par une simple décision du Président qui dans ce cas est habilité à modifier les Statuts en conséquence ;

Après avoir rappelé que les sociétés PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES et EXELMANS AUDIT, Commissaires aux comptes de la Société, ont été régulièrement informés des présentes,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

**PREMIERE DECISION**

*Transfert de siège social et modification corrélative des statuts*

Le Président,

**décide** de transférer le siège social de la Société du 13 rue Viète – 75017 Paris. au 26 rue Pagès \_ 92150 Suresnes.

En conséquence, le Président **décide de modifier** l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

**« ARTICLE 3 SIEGE SOCIAL**

Le siège social est situé au 26, rue Pagès, 92150 Suresnes. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

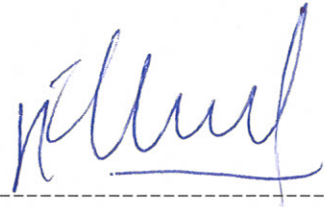
## DEUXIEME DECISION

*Pouvoirs pour formalités*

Le Président, **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

. . .  
.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



-----  
**Le Président**

Sophie ELKRIEF